



Communiqué de la Garrd suite à l'annonce des mesures de soutien au secteur culturel et du plan de travail 2021-2022 en faveur des auteurs

La Garrd est globalement satisfaite des mesures annoncées hier par le gouvernement en vue d'« améliorer les conditions de création des auteurs » mais restera très vigilante quant à leur bonne application. Elle déplore par ailleurs que le Premier ministre et la ministre de la Culture n'aient échangé hier par visioconférence uniquement avec les organismes de gestion collective et non l'ensemble des organisations représentant les auteurs.

La Garrd tient tout d'abord à saluer la poursuite du soutien économique d'urgence lié à la crise sanitaire via le fonds de solidarité national et les fonds sectoriels d'urgence (mesure 1). La poursuite de ces aides est un réel soulagement pour l'ensemble des adhérents de la Garrd et plus largement du secteur culturel.

En ce qui concerne la mission sur les suites de l'année blanche, la Garrd a été reçue hier par André Gauron en charge de cette mission. Cet échange a été l'occasion de rappeler que NON, le secteur audiovisuel de « fonctionne pas » pour tous comme l'avait indiqué Madame Bachelot en janvier. La Garrd rappelle que les réalisateurs et les journalistes de reportages et de documentaires restent très impactés par les contraintes sanitaires ou encore le couvre-feu : nombre de préparations, tournages et de montages sont encore reportés ou annulés. Les tournages à l'étranger étant d'autant plus concernés. La Garrd demande à ce que la commission prête une attention différenciée à la situation singulière du documentaire et du reportage de l'ensemble du secteur audiovisuel.

Nous réaffirmons ICI l'extrême nécessité de la poursuite de ce dispositif et la prise en considération des personnes qui en ont été exclues notamment celles qui avaient leur date anniversaire entre 1er janvier et le 1er mars 2020.

La Garrd alerte également sur le cas de ses adhérents journalistes indépendants réalisant du reportage et du documentaire qui, contrairement à leurs collègues réalisateurs, d'une part ne bénéficient pas de l'année blanche et qui d'autre part vont être les victimes de la réforme de l'assurance-chômage annoncée pour juillet 2021.

La Garrd est par ailleurs mobilisée depuis des mois aux côtés d'autres organisations professionnelles d'auteurs pour alerter sur les graves dysfonctionnements liés à l'URSSAF. L'enfer administratif que nos adhérents vivent au quotidien doit cesser. La Garrd note avec satisfaction la volonté du gouvernement d'améliorer leur situation (mesure 3). Elle sera extrêmement vigilante quant à sa traduction dans les actes.

En ce qui concerne l'équilibre de la relation contractuelle » (mesure 9), la Garrd est évidemment partie prenante des négociations professionnelles entre représentants d'auteurs et représentants de producteurs en ce qui concerne le genre documentaire. Étant donné que les auteurs sont la partie faible des négociations et l'éternelle variable d'ajustement, la Garrd souhaite que les pouvoirs publics (CNC, DGMIC) prennent part à ces négociations dans un souci d'expertise et de fluidité des dialogues.

12.03.2021



Enfin, la Garrd profite de ce communiqué pour réitérer son étonnement quant à la non-consultation des syndicats professionnels d'auteurs-réalisateurs par les syndicats paritaires dans les négociations relatives au salaire minimum du réalisateur assorti d'un système dérogatoire. Elle réaffirme ici sa volonté d'être entendue dans le cadre de ces échanges. À l'heure où la Garrd a été sélectionnée par la Commission européenne pour représenter les auteurs de l'audiovisuel dans le cadre de la consultation Voices of Culture portant notamment sur les problématiques de rémunération des auteurs de la culture, il est dommageable que des négociations salariales s'opèrent dans notre pays sans tenir compte des syndicats professionnels regroupant le plus de personnes concernées. Quelle légitimité auront demain ces potentiels accords s'ils ont été négociés sans les principaux intéressés ?

